



Démarrer un projet touristique peut vite s'avérer être un parcours du combattant. Les acteurs sont nombreux et la réglementation complexe. Dans ce contexte, difficile de savoir quoi demander et à qui. Pourtant, les différents organismes et institutions intervenant sur ce champ (Région, Département, Pays, Office de Tourisme et communauté de communes ou d'agglomération) jouent un rôle déterminant. Ils peuvent utilement vous assister par leurs conseils, une aide au financement ou encore insérer votre offre dans leurs outils de promotion.

Pour faciliter vos réflexions et démarches, le Parc Loire-Anjou-Touraine se propose de vous accompagner et/ou de vous orienter vers une ou des structures partenaires disposant des compétences adaptées à votre projet.

L'aide que le Parc peut vous apporter est fonction de la nature de votre projet, de son thème et de son état d'avancement. Le Parc met à votre disposition son savoir-faire pour vous aider à définir les contours de votre projet. Vous pouvez ainsi avancer dans vos réflexions et être aiguillé pour construire un dossier de présentation utile dans vos démarches auprès de partenaires ou financeurs.

Sur les thèmes « tourisme de nature », « tourisme durable » ou « découverte des patrimoines », le Parc Loire-Anjou-Touraine peut vous apporter un soutien technique sur l'ensemble de la mise en œuvre de votre projet, de sa conception à sa réalisation. Dans tous les cas, il s'engage à vous faciliter les démarches.

COMMENT LE PARC PEUT-IL VOUS AIDER DANS VOTRE PROJET TOURISTIQUE ?

La création ou le développement d'un projet touristique implique de bien avoir défini ses contours. Cela conditionne sa réussite et sa viabilité. Il faut se poser les bonnes questions et formaliser des réponses adaptées. Cette formalisation vous est utile pour présenter votre projet à des partenaires ou financeurs. Quel que soit votre projet, le Parc Loire-Anjou-Touraine peut vous accompagner dans cette étape. Il s'agit notamment de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont mes motivations ?
- Ai-je bien défini le concept de mon projet ?
- Quelle est la clientèle ciblée par mon projet ? Correspond-il à ses attentes ?
- Quel est le contexte géographique, environnemental et concurrentiel dans lequel s'inscrit mon projet ?
- Quelle est l'approche financière, économique et juridique de mon projet ?
- Quels sont les partenaires possibles ?
- Quel investissement personnel est nécessaire pour le développement de mon activité : temps, formation (...) ?

QUELS PROJETS LE PARC ACCOMPAGNE-T-IL PLUS SPÉCIFIQUEMENT ?

Le Parc a spécialisé son action sur le tourisme de nature, le tourisme durable et le tourisme de découverte des patrimoines. Au fil des projets, il a développé des connaissances, des compétences et une expertise. Il peut donc vous accompagner plus spécifiquement si votre projet concerne une de ces thématiques.

- **Tourisme de nature ?** Votre projet se déroule dans la nature mais ne se résume pas à une activité sportive ou de plein air. L'équipement, la prestation ou le service que vous proposez permet aux visiteurs d'être accompagné pour observer et apprécier de la nature.
- **Tourisme durable ?** Votre projet s'inscrit dans la durée et tient compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux. Il répond aux besoins des visiteurs dans le respect des acteurs locaux et des habitants.
- **Tourisme de découvertes des patrimoines ?** Votre projet favorise la rencontre entre les visiteurs et les patrimoines, ou la compréhension de ces derniers.

COMMENT BOOSTER VOTRE SITE DE VISITE ?

Vous gérez un site culturel et/ou touristique en lien avec l'identité du territoire du Parc Loire-Anjou-Touraine ? Vous souhaitez revoir ou étoffer votre offre de visite ?

Le service « Tourisme et médiation des patrimoines » du Parc peut vous apporter son aide. Spécialisés en médiation, interprétation et animation, les chargés de mission « Tourisme », « Culture » et « Education » vous conseillent ou vous aident dans la définition de votre projet, les recherches de financements et sa réalisation.

Il a notamment accompagné la médiation des sites suivants : [Château du Rivau](#) (audio-pen), [Musée des marinières de Chouzé-sur-Loire](#) (scénographie), [Maison de la poire tapée de Rivarennnes](#)(scénographie), [Cave des viticulteurs de Panzoult](#)(scénographie).

Contactez-nous

Virginie BELHANAFI

Cheffe du service « Tourisme et médiation des patrimoines »

v.belhanafi [at] parc-loire-anjou-touraine.fr
